Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Commission Territoriale Midi Pyrénées

Règlement Midi-Pyrénées
JP Tour

1. Principe

Cette compétition est ouverte aux joueurs de la Commission Territoriale Midi-Pyrénées et se déroule en doublettes. Elle est basée sur 64 équipes issues des Championnats Départementaux Jeu Provençal de chaque département soit 8 équipes par département Midi-Pyrénées.

2. Spécificité 2017

Compte tenu de la non participation des CD12 et 81, les zones sont modifiées.
- Zone sud : les CD 09, 32 et 65
- Zone nord : les CD31, 46 et 82

3. Apport :

Ligue : 2 100 €
Comités : 640 € (8 x 80 €)

4. Déroulement :

Cette compétition se déroulera en 3 phases.

Phase 1

Au sein de chaque département, date libre (limite le 29 septembre)
- 8 équipes par département
- 2 poules de 4 équipes
- 4 équipes qualifiées pour la 2ème phase par département

Phase 2

Samedi 21 octobre 2017 à 9 h, sur deux sites :
Zone sud : Samatan (32) zone nord : Saint-Alban (31). 12 équipes par site. Le tirage des rencontres est fait par la Commission Sportive de la Commission Territoriale Midi-Pyrénées.
Sur chaque site :
- Concours en 3 parties (utilisation du graphique Gagnant/Gagnant)
- Toutes les parties se jouent en 11 points ou avec une durée maximale de 2 heures (mène supplémentaire en cas d'égalité au bout de 2 heures)
- Les 4 équipes classées de 1 à 4 sur chaque site sont qualifiées pour la phase 3.

Phase 3

Phase finale, samedi 4 novembre 2017 à 9h à Castelginest-Buffebiau (31)
- 8 équipes
- Concours A, en élimination directe
- Concours B réservé aux perdants des ¼ de finale

5. Répartition des prix

Total à distribuer, 2 740 €

Phase 1

- 4 à 20 € = 80 € (dotation de chaque département) soit 8 x 80 € = 640 €

Phase 2

- Du 1° au 4° inclus : 90€ par équipe soit 360€
- Du 5° au 6° inclus : 60€ par équipe soit 120€

Soit un total distribué sur chaque site de 480€

Phase 3

Concours A :

¼ de finale	: 4 à 80 €	=>	320 €
½ finale	: 2 à 140 €	=>	280 €
Finale	: 1 à 240 €	=>	240 €

Concours B :

½ finale	: 2 à 80 €	=>	160 €
Finale	: 1 à 140 €	=>	140 €

Cumul au vainqueur sur les 3 journées :

Concours A	=>	570 €
Concours B	=>	330 €

6. Compétence en cas de litige

Tout litige à l'issue des phases 2 et/ou3 ou de la finale relèvera du Comité de pilotage de cette manifestation composée d'un membre de chaque département de la Commission Territoriale Midi- Pyrénées et du président de la Commission Territoriale Midi- Pyrénées.